

Un exemple de médecin républicain : Georges Clemenceau ou la médecine au service du politique

Georges Clemenceau est un personnage aujourd'hui connu de tous, véritable monument de notre patrimoine culturel et politique. En effet, il occupe le devant de la scène politique depuis les années 1880 et fini par s'imposer grâce à ses talents comme « *la figure la plus haute de la Troisième République* »¹, Léon Blum estimant qu'« *il est de bien loin le premier orateur de son temps* »², y compris devant Jaurès. Toutefois, il n'en a pas moins subi les effets du temps. Probablement à cause de son refus catégorique de se raconter³, et par la même occasion d'éclairer lui-même sa pensée, l'Histoire n'en a conservé qu'une image caricaturale, du moins relativement sommaire. En effet, dans la mémoire collective demeure tout au plus la figure du « tombeur de ministères » dans ses assauts contre la colonisation, celle « briseur de grève »⁴ du début du XX^e siècle, celle du « Tigre » initiateur de la création des fameuses « brigades du Tigre » ancêtres de l'actuelle police judiciaire, ou encore celle du « Père la victoire » pour son action énergique et décisive en tant que président du Conseil pendant la Première Guerre mondiale. Seul un cercle d'initiés se souvient qu'avant l'homme politique il y a le médecin, le docteur Clemenceau exerçant même encore au début de sa carrière politique.

Né le 28 septembre 1841 dans une petite commune de Vendée, Georges Clemenceau appartient à une longue lignée de médecins qui remonte au XVII^e siècle avec le docteur Benjamin Clemenceau de La Serrie (1630-1696). Depuis son arrière-grand-père Pierre-Paul Clemenceau (1749-1822), médecin aux armées de la République pendant la guerre civile en Vendée⁵, les Clemenceau sont médecins de père en fils⁶. Son père Benjamin, médecin à Nantes, républicain convaincu et adepte de l'esprit des Lumières et de la Révolution, « *ne croyait ni à Dieu ni au diable, mais à la science et à la raison* »⁷ et a eu une influence décisive sur son fils dans le domaine de l'idée comme le confie Clemenceau lui-même à son ami Martet⁸. En somme, « *Benjamin a élevé son fils dans le culte du Progrès, de la raison scientifique et Georges est devenu médecin comme son père* »⁹.

Ainsi, le 1^{er} novembre 1858, Clemenceau débute ses études médecine à Nantes. Toutefois, cet étudiant qui se révèle doué mais dissipé, finit par devenir indésirable et est

¹ ZÉVAËS (Alexandre), *Clemenceau*, Paris, Julliard, 1949, p. 303.

² BLUM (Léon), « Les Livres », *La Revue Blanche*, t. 10, premier semestre 1986, p. 511.

³ À la fin de sa vie, Georges Clemenceau décide de brûler tous ses papiers et refuse toutes les offres des éditeurs de publier ses mémoires, JEANNENEY (Jean-Noël), « Clemenceau : portrait d'un homme libre », in Clemenceau (G.), *Correspondance (1858-1929)*, Paris, R. Laffont, 2008, p. 51.

⁴ JULLIARD (Jacques), *Clemenceau briseur de grèves : l'affaire Draveil-Villeneuve-Saint-Georges*, Paris, Julliard, 1965, coll. « Archives », 204 p.

⁵ GILMORE O'BRIEN (Jeanne), « Les racines républicaines de la famille Clemenceau », in Société des Amis de Georges Clemenceau, dir., *Clemenceau et la justice*, actes du colloque organisé en décembre 1979 par la Société des Amis de Georges Clemenceau pour le cinquantenaire de la mort de Georges Clemenceau, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 39.

⁶ WORMSER (Georges), *La République de Clemenceau*, Paris, PUF, 1961, p. 473. Voir également MARTET (Jean), *M. Clemenceau peint par lui-même*, Paris, Albin Michel, 1930, p. 132-137.

⁷ ZÉVAËS (Alexandre), *Clemenceau, op. cit.*, p. 11.

⁸ MARTET (Jean), *M. Clemenceau peint par lui-même, op. cit.*, p. 181. Voir également GEFFROY (Gustave), *Clemenceau*, 3^e éd., Paris, Crès & C^{ie}, 1918, p. 31.

⁹ BRODZIAK (Sylvie), « Clemenceau et la culture anglo-saxonne », in Société des Amis de Georges Clemenceau, dir., *Georges Clemenceau et le monde anglo-saxon*, actes du colloque international organisé les 27 et 28 novembre 2004 sous la direction de Sylvie Brodziaik et Michel Drouin à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la mort du « Tigre » et du centième anniversaire de l'Entente Cordiale, Paris, Geste Éditions, 2005, p. 37.

contraint de poursuivre ses études à Paris¹⁰. Reçu de justesse au concours de l'internat, il fréquente l'hôpital de Bicêtre et de La Pitié où il est concrètement confronté à la maladie et à la misère¹¹. Or, c'est à l'occasion de ses études parisiennes, qu'il commence également à fréquenter les milieux idéologiques et politiques. Habitué du quartier latin, foyer républicain sous le Second Empire, il rencontre les grands noms de son époque tels qu'Eugène et Camille Pelletan, Henri Rochefort, Germain Casse, Ferdinand Taule, Jules Méline, Émile Zola, et bien d'autres. Il est alors un militant actif. Il sera même incarcéré à la prison de Mazas en 1862 pour avoir commis « *le délit de provocation directe, non suivie d'effet, à un attroupement armé* »¹². Inculpation excessive pour avoir seulement placardé des affiches place de la Bastille invitant à la commémoration de la proclamation de la Seconde République du 24 février 1848, mais délit intolérable sous l'Empire. Également, à la faculté de médecine de Paris, il se joint aux étudiants matérialistes et anticléricaux¹³.

Une fois sa thèse de médecine soutenue, en 1865, il décide de quitter la France pour les États-Unis où il envisage d'abord d'exercer en tant que médecin en Californie avant de rapidement se raviser et rester à New York¹⁴ où il s'impose comme observateur attentif du régime américain pour le journal *Le Temps*. De retour en France, en juin 1869, après un voyage de noces avec sa jeune épouse américaine, les incontournables visites amicales qui s'imposent après une longue absence et un repos bien mérité dans sa Vendée natale¹⁵, Clemenceau regagne la capitale au déclenchement de la guerre franco-prussienne. Le lendemain de la proclamation de la Troisième République, le 4 septembre 1870, Étienne Arago, à qui il avait été présenté par l'intermédiaire de son père lorsqu'il partit poursuivre ses études de médecine à Paris, le nomme maire du XVIII^e arrondissement de Paris, c'est-à-dire du quartier populaire de Montmartre. Dès lors débute réellement son expérience politique, prélude à l'éclatante carrière qu'on lui connaîtra.

Ainsi, il est indéniable que c'est par l'intermédiaire de la médecine et de ses études que Clemenceau entre en politique. Peut-on dire que c'est l'étudiant en médecine par tradition familiale et idéologique qui a introduit le futur homme politique, l'homme politique ayant par la suite raison du médecin. De ce fait aurait pu s'arrêter nettement cette connexion. Pour autant il n'en est rien. Clemenceau gardera tout sa vie cette empreinte indélébile de la médecine. En témoigne ses connaissances médicales qui influencèrent indirectement l'art lorsqu'il adjure son ami Monet de se laisser opérer de sa cataracte tout en tentant de le rassurer comme en témoigne plus de la moitié de leur correspondance à partir de 1922¹⁶. Les indices de cette empreinte sont nombreux faisant ainsi s'interroger sur l'influence de la médecine sur Clemenceau, notamment sur le point de savoir comment celle-ci détermina l'homme politique.

C'est sans surprise que sa formation de médecin infuse incidemment sa pensée politique. Cette influence est d'abord très nette sur le système de pensée de ce véritable apôtre de la science avide de progrès (I), en faisant ainsi l'exemple type du politique anticléric et humaniste dans le domaine de l'action politique (II).

¹⁰ BRODZIAK (Sylvie), « Médecine », in Brodziaak (S.) et Tomei (S.), dir., *Dictionnaire Clemenceau*, Paris, R. Laffont, 2017, coll. « Bouquins », p. 470.

¹¹ *Ibid.*, p. 471.

¹² MARTET (Jean), *M. Clemenceau peint par lui-même*, op. cit., p. 97. Voir également WINOCK (Michel), *Clemenceau*, Paris, Perrin, 2011, p. 36.

¹³ ZÉVAËS (Alexandre), *Clemenceau*, op. cit., p. 15. Voir également WINOCK (Michel), *Clemenceau*, op. cit., p. 35.

¹⁴ BRODZIAK (Sylvie), « Médecine », op. cit., p. 472-473.

¹⁵ DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p. 82-83.

¹⁶ CLEMENCEAU (Georges), *Georges Clemenceau à son ami Claude Monet : correspondance*, nouvelle éd., Paris, Réunion des musées nationaux, 2008, p. 96-171.

I/ La médecine fondatrice d'un système de pensée : l'exaltation du progrès scientifique

Dans les deux tomes de son dernier ouvrage, *Au Soir de la Pensée*, Clemenceau s'est fixé pour objectif d'étudier l'évolution de l'homme, c'est-à-dire « *L'intelligence chez l'homme et chez les animaux jusqu'à la cellule élémentaire. Il s'agit de franchir le pas de la moule à Shakespeare* »¹⁷. Au terme de sa démonstration, il en conclut que l'homme est arrivé à un stade où il doit désormais se cantonner au raisonnement scientifique pour accéder à la connaissance (A). En effet, adepte du positivisme et du matérialisme, il considère la religion dépassée par l'avènement de la science (B).

A) Empirisme et scientisme pivots de la connaissance

Dès ses études de médecine, et même avant grâce à l'entremise paternelle, Clemenceau se passionne pour les matières scientifiques qu'il place sur un piédestal : « *Il y a de belles choses dans la littérature, l'art, la philosophie de la Grèce. Mais tout cela ne vaut pas la biologie, ni l'anatomie* »¹⁸. En véritable héritier de Condillac¹⁹, il définit la méthode expérimentale propre aux sciences comme « *la merveille du monde* »²⁰. Cette passion se maintient et, toute sa vie, il voue un culte à la science qu'il applique à tous les domaines. En effet, son roman *Les Plus Forts* est un véritable « *manifeste de darwinisme social* »²¹. Mais encore, à ses yeux, la science est également présente dans l'art et notamment dans les peintures de son ami Claude Monet²². Ainsi, ses études de médecine ont été décisives dans le sens où elles le conditionnèrent à toujours entrevoir et comprendre le monde à travers le prisme de la science. Encore à la fin de sa vie il partage une conception scientifique de l'organisation des sociétés comme le relève l'écrivain René Benjamin tentant de décrypter sa pensée à l'occasion de leur entrevue en 1929 :

« Ainsi, la pensée enclose dans la matière, et qui vient d'elle, se révèle partout. Si bien que dans la simple molécule, on saisit la volonté de l'individu, et dans un amas de molécules cristallisées autour d'une molécule, qu'est-ce qu'on voit, sinon déjà l'image de la patrie ! »²³

Or, cet attachement à la science va bien au-delà d'un automatisme hérité de ses études et relève même d'une sincère adhésion. Clemenceau est convaincu que seule la science permet de dépasser la simple croyance pour accéder à la connaissance. Ainsi, par la science, il entend s'attaquer aux croyances religieuses car, à l'image de ses contemporains, il conçoit la science comme l'adversaire de la foi, les deux sont indissociables dans leur opposition pour

¹⁷ « Lettre à Marguerite Baldensperger du 15 août 1925 », in Clemenceau (G.), *Correspondance, op. cit.*, p. 774.

¹⁸ Cité in BRODZIAK (Sylvie), « Médecine », *op. cit.*, p. 470.

¹⁹ Condillac justifie clairement l'utilisation de la méthode expérimentale : CONDILLAC (Étienne Bonnot de), « Dissertation sur la liberté », in *Traité des sensations, à Madame la comtesse de Vassé*, t. II, Londres, J. Debure, 1754, p. 267-300.

²⁰ Cité in WORMSER (Georges), *Clemenceau vu de près : documents inédits, épisodes oubliés, précisions nouvelles*, Paris, Hachette, 1979, coll. « littérature », p. 235.

²¹ JULLIARD (Jacques), « Clemenceau et les intellectuels », in Société des Amis de Georges Clemenceau, dir., *Clemenceau et la justice, op. cit.*, p. 109.

²² CLEMENCEAU (Georges), *Claude Monet, Les Nymphéas*, Paris, Plon et Nourrit, 1928, p. 114.

²³ BENJAMIN (René), *Clemenceau dans la retraite*, Paris, Plon, 1930, p. 171.

les républicains de la Troisième République²⁴. Il est bon de noter également que l'Église elle-même s'est clairement inscrite contre les avancées scientifiques à travers le *Syllabus Errorum* et l'encyclique *Quanta Cura*, du 8 décembre 1864, destinés à dénoncer les « *principales erreurs de notre temps* » au rang desquelles figurent le naturalisme et le rationalisme²⁵. Or, aux yeux de Clemenceau, la science fait office de phare destiné à guider les hommes, c'est la lumière qui « *seule, pourra tout éclairer* »²⁶ et venir à bout de l'obscurantisme religieux. En effet, la science établit des vérités car, comme il l'affirme, « *il faut étudier les sciences, pour avoir au moins quelque chose de juste à dire* »²⁷, tandis que la religion se contente de spéculations et de superstitions. Il n'entend pas seulement l'affirmer mais également le démontrer.

Il considère la science comme la seule source valable de connaissance notamment parce qu'elle est en évolution constante, les connaissances scientifiques sont « *toujours en voie de développement* »²⁸. Certes, il est réaliste et admet que cette relativité de la science peut être décourageante face aux commodes créations du dogme qui ont réponse à toutes les questions et ont ainsi la prévision de tout : « *Tant de labeur ingrat pour s'assimiler des choses qui changent, présentent à tout moment des aspects inconnus, échappent à l'esprit qui croyait les saisir et ne parviennent qu'à changer d'inconnu !* »²⁹ Cette relativité ne joue pas en faveur de la science qui nécessite fatalement du temps pour s'imposer face aux croyances ancrées dans les mœurs au fil des siècles. Il est bien conscient que l'attachement séculaire des individus à la religion a nécessairement conditionné les esprits et ainsi compliqué la marche de la science³⁰. Néanmoins, emprunt d'optimisme, il assure qu'il ne faut pas renoncer à connaître dans la mesure où ce changement perpétuel n'est en aucun cas gage de « *la faillite de la science* »³¹, comme l'expriment les partisans du dogme immuable. Au contraire, cette relativité de la science « *la montre simplement en action* »³² et témoigne de son dynamisme. Par cette constante évolution, les postulats scientifiques sont toujours soumis à vérification pour s'avérer toujours plus précis. Les connaissances scientifiques sont ainsi source de vérité car elles résultent d'un long processus de démonstration et ne peuvent donc faire l'objet de contestations sérieuses dès lors qu'elles sont « *toujours soumises à des recoupements* »³³, contrairement au dogme qui ne peut et qui ne veut être prouvé. C'est pourquoi « *comme bien des républicains de son temps, il croit dans les résultats que seule la science expérimentale peut vérifier* »³⁴. C'est cette vérification ininterrompue qui confère à la science sa légitimité et sa supériorité car les vérités scientifiques ne cessent d'être confirmées, ou plus modestement « *l'erreur peut être rectifiée* »³⁵. Elles ne s'immobilisent pas dans une affirmation primitive qui refuse la discussion et la contradiction³⁶. Somme toute, par ces évolutions, la science incarne le progrès dans la mesure où Clemenceau rejoint la conception du progrès offerte par

²⁴ NICOLET (Claude), *L'idée républicaine en France, 1789-1924 : essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982, p. 289.

²⁵ PIE IX (Pape), *L'Encyclique Quanta Cura et le Syllabus*, Montréal, Chapleau, 1882, p. 6 et 15-18.

²⁶ Cité in DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau, op. cit.*, p. 63.

²⁷ Cité in BENJAMIN (René), *Clemenceau dans la retraite, op. cit.*, p. 159.

²⁸ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. I, Paris, Plon, 1927, p. 260.

²⁹ CLEMENCEAU (Georges), « Croire ou Savoir », *Le Bloc*, 1^{re} année, n°30, 18 août 1901, p. 2.

³⁰ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. I, *op. cit.*, p. 111 et 348.

³¹ *Ibid.*, p. 253 *sqq.*

³² *Ibid.*, p. 269.

³³ *Ibid.*, p. 381.

³⁴ COCHET (Annick), *Clemenceau et la Troisième République*, Paris, Denoël, 1989, p. 22.

³⁵ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, Paris, Plon, 1927, p. 129.

³⁶ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. I, *op. cit.*, p. 459.

le philosophe Étienne Vacherot qui considère que le progrès scientifique, et même le progrès en général, est toujours lent et laborieux mais doit être constant pour assurer l'évolution³⁷.

Mais encore, la science, en tant que source de connaissances tangibles, promeut le raisonnement et l'esprit critique, seuls capables de former des hommes éclairés. Étant donné que les affirmations scientifiques suivent une rigoureuse et constante procédure de démonstration, elles offrent une conception réaliste des choses en dehors de toute transcendance. La connaissance réaliste du monde et de lui-même permet ainsi à l'homme éclairé de se réaliser, de suivre sa propre voie sans être soumis à d'autres règles que celles qu'il se fixe lui-même. Dès lors, selon Clemenceau, la science préserve l'autonomie de l'individu. Ce processus d'« autodétermination » de l'homme qu'offre la science est bien meilleur que le procédé infantilisant et avilissant établi par la religion consistant à diriger l'homme de la naissance jusqu'à la mort par un chemin balisé de prescriptions : « *Quoi de plus beau pour chacun, que de faire sa propre destinée ?* »³⁸ En effet, c'est la volonté de connaître, propre à la science, qu'il qualifie d'« *audace ultime* »³⁹, qui confère à l'homme éclairé un esprit critique bien supérieur à la faiblesse du croyant qui se laisse guider par les préceptes religieux en dehors de tout raisonnement : « *Rêver au lieu d'essayer de connaître, au lieu de penser, c'est la voie féérique qui s'ouvre aux esprits fatigués de l'effort avant de s'être efforcés.* »⁴⁰ Dès lors, la science représente pour Clemenceau la grande œuvre de libération de l'homme car « *La connaissance libère aussi sûrement que l'ignorance asservit* »⁴¹. En effet, grâce aux vérités scientifiques, l'homme sera ainsi libre de penser, de choisir, de se diriger, alors que la religion tente de le maintenir dans l'ignorance afin qu'il n'ose la défier. Il estime justement que cette liberté, le libre arbitre de l'homme éclairé par la connaissance démontrée scientifiquement, est une force car « *Qui ignore ne peut. Qui sait a la puissance* »⁴² de demeurer maître de lui-même.

Mais encore, dès lors que l'homme éclairé a la possibilité de se réaliser, il a alors toutes les chances d'être heureux et de trouver le bonheur :

« La connaissance fournit les moyens du bonheur, éphémère ou durable. [...] Tout individu pourra être heureux, pour un temps, dans la mesure de ses moyens, selon la conception plus ou moins haute qu'il se sera faite de la vie, et les forces personnelles de volonté que la connaissance accrue et la force de caractère lui auront permis d'y consacrer. »⁴³

Sur ce point, Clemenceau rejoint Voltaire qui expliquait que « *Plus on pensera, moins les hommes seront malheureux* »⁴⁴. Pour Voltaire, comme pour Clemenceau, l'homme est en marche vers le bonheur grâce au développement de la science⁴⁵. À l'image de Condorcet, il lie le bonheur au progrès. Ainsi, parce qu'elle est source de connaissance et donc de progrès, la science, contrairement à la religion, est nécessairement source de bonheur. Effectivement, selon Condorcet, le progrès des connaissances et des techniques conduit aussi aux progrès de l'humanité car la connaissance, en s'étendant, fait reculer la superstition et développe

³⁷ VACHEROT (Étienne), *La démocratie*, Paris, F. Chamerot, 1860, p. 65, 196 et 356.

³⁸ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 402.

³⁹ Cité in BENJAMIN (René), *Clemenceau dans la retraite*, *op. cit.*, p. 267.

⁴⁰ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. I, *op. cit.*, p. 54.

⁴¹ *Ibid.*, p. 452.

⁴² *Ibid.*, p. 251.

⁴³ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 484.

⁴⁴ Cité in *Ibid.*, p. 368.

⁴⁵ A ce titre, Voltaire, dans son poème *Le Mondain* met en avant l'esprit des Lumières en exprimant sa confiance dans le progrès et les sciences. Il dépeint un âge de fer brillant et heureux où le luxe et le plaisir favorisent cet accès au progrès et au bonheur des hommes, in VOLTAIRE, *Œuvres Complètes de Voltaire*, t. 7, Paris, Hachette, 1893, p. 204-207.

l'abondance, facteur de paix universelle et de généralisation du droit, sa diffusion permettant alors un bonheur durable⁴⁶. Sur ce point raisonne l'influence et les enseignements de son premier formateur, à savoir son père, qui « *considérerait le cléricisme comme le principal obstacle au progrès et au bonheur des hommes* »⁴⁷. Plus généralement, les radicaux tels que Clemenceau, héritiers de l'Esprit du Siècle et de la Révolution, estiment notamment que le progrès des sciences et de la raison permettra le fleurissement du bonheur et de la liberté totale sans restriction à travers l'accession de l'individu, et même de l'humanité, à la connaissance⁴⁸. Ainsi, pour Clemenceau, la science est aussi bien une source de liberté que de bonheur. À nouveau, l'individu ne peut retirer que des bénéfices.

En somme, malgré cette emprise de la religion sur les esprits savamment orchestrée par l'Église, Clemenceau estime que s'ouvre un nouvel âge : celui de la science. En effet, la science, dans son travail lent d'élaboration de la vérité, démontre petit à petit l'absurdité et l'imposture de la religion :

« C'est que la foi s'envole, dites-vous. Mais pourquoi ? Pourquoi votre Dieu suscite-t-il des hommes qui le nient et le blasphèment, entraînant les générations dans l'incroyance ? Vous répondez « mystère ». Et sur ce mystère, fondant votre édifice, vous vous étonnez de le trouver branlant. C'est que la science est venue, anxieuse de percer les mystères, et toutes incomplètes qu'elles sont ses solutions, tous les jours, savent quelque chose du formidable pilier d'inconnaissance qui soutient votre temple aérien. »⁴⁹

Par sa rigoureuse procédure d'observation et de démonstration, la science emporte petit à petit la conviction des individus, et par la même entraîne la religion dans une lente agonie. En effet, cette dernière s'étant bâtie sur des croyances archaïques, arrivera nécessairement le jour où celles-ci se verront infirmées pour être dépassées par des vérités précises et vérifiées. Pour Clemenceau, positiviste convaincu, l'avancée de la science marque concomitamment et nécessairement la fin de la religion.

B) Positivisme et matérialisme censeurs d'un mysticisme dépassé

Son inclination particulière pour les sciences ainsi que son hostilité envers la religion, héritée de son père, l'ont nécessairement porté vers les thèses positivistes dans la mesure où elles proposent le remplacement de la religion par la science dans tous les domaines. S'il en a sans doute déjà eu écho grâce à son père acquis aux idées de Comte et Stuart Mill⁵⁰, piliers de la pensée positivistes⁵¹, c'est principalement à l'occasion de ses études parisiennes qu'il côtoie et adhère à ces idées. Effectivement, intégrant le cercle des étudiants matérialistes directement influencé par la doctrine positiviste, il n'hésite pas à le revendiquer dans sa correspondance avec son ami Schereur-Kestner⁵². Or, c'est surtout sa thèse de médecine

⁴⁶ CONDORCET (Nicolas), *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Agasse, 1794, p. 185-385.

⁴⁷ WORMSER (Georges), *Clemenceau vu de près*, *op. cit.*, p. 138.

⁴⁸ SORRE (Maurice), « Les pères du radicalisme », *Revue française de science politique*, vol. 1, n°4, 1951, p. 484. Voir également BERSTEIN (Serge), « La culture républicaine dans la première moitié du XX^e siècle », in Berstein (S.) et Rudelle (O.), dir., *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, coll. « Politique d'aujourd'hui », p. 165.

⁴⁹ CLEMENCEAU (Georges), « Suicides », *La Mêlée Sociale*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1907, p. 26-27. Voir également CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 491.

⁵⁰ BRODZIAK (Sylvie), « Clemenceau et la culture anglo-saxonne », *op. cit.*, p. 37. Voir également WORMSER (Georges), *Clemenceau vu de près*, *op. cit.*, p. 138.

⁵¹ WATSON (David R.), « Positivisme », in Brodziak (S.) et Tomei (S.), dir., *Dictionnaire Clemenceau*, *op. cit.*, p. 574-575.

⁵² « Lettre à Scheurer-Kestner du 2 février 1863 », in CLEMENCEAU (Georges), *Correspondance*, *op. cit.*, p. 80.

intitulée *De la génération des éléments anatomiques*, soutenue en 1865, qui offre un témoignage éclatant de son adhésion au positivisme. Cela commence d'abord par le choix de son directeur de thèse : Charles Robin, républicain ami du positiviste Émile Littré, lui-même positiviste et matérialiste affirmé⁵³. Il écrit d'ailleurs, en 1864, une « Analyse du cours de philosophie positive d'Auguste Comte »⁵⁴. Ce n'est pas tant le contenu scientifique de la thèse de Clemenceau qui s'avère intéressant étant donné qu'il soutient l'idée scientifiquement fautive que les éléments anatomiques dans l'ovule naissent spontanément, théorie infirmée quelques années plus tôt par les recherches de Virchow et Pasteur⁵⁵. Le thème controversé de celle-ci, et surtout les réflexions philosophiques et prises de position qu'elle implique, est bien plus original. En effet, le choix de ce sujet révèle avant tout un fort témoignage idéologique comme il tient à le préciser dans la première édition de sa thèse : « *Les opinions que j'exprimerai n'engagent que moi. Je ne les ai point parce que j'ai fait ce travail ; j'ai fait ce travail parce que je les avais.* »⁵⁶. Il s'agit en réalité de rendre hommage aux enseignements transmis par son père car « *Tenir pour la génération spontanée, c'était aussi manifester son opposition à l'Église* »⁵⁷ dans la mesure où cette théorie consiste à nier toute intervention divine dans l'origine de la matière et de l'homme. Clemenceau l'affirme même très clairement :

« Le phénomène de la naissance se trouve ainsi dégagé de tout caractère mystérieux et mystique. L'organisme étant un composé d'éléments anatomiques, sa naissance est une génération d'éléments anatomiques, et ces deux phénomènes se confondent absolument dans l'ovule. La naissance de l'être se trouve réduite aux proportions d'un phénomène physiologique de même ordre que celui qui s'accomplit tous les jours dans nos tissus. [...] C'est à la physiologie, et à la physiologie seule, qu'il faut désormais recourir pour résoudre toutes les questions relatives à la naissance. Ce n'est plus à l'imagination, c'est à l'expérience, c'est à l'observation qu'il faut demander la solution du problème. »⁵⁸

En somme, sa thèse de médecine, conformément au positivisme, établit l'idée qu'on ne comprendra l'origine des choses que par la méthode scientifique⁵⁹. Il revendique même sans détour la filiation positiviste. Outre le fait qu'il ne fait que compiler les idées de son directeur de thèse⁶⁰ tout en citant abondamment Auguste Comte mais aussi Émile Littré, il assure accepter « *les doctrines positivistes si éminemment représentées aujourd'hui par MM. Robin, Littré, Stuart Mill, Brewster, etc.* »⁶¹.

Il est bon de noter également qu'une fois sa thèse soutenue, avant d'embarquer pour les États-Unis, il passe quelques jours en Angleterre afin de rencontrer Mill et Spencer, les deux penseurs britanniques les plus influencés par le positivisme⁶². D'ailleurs, à New York, il achète l'intégrale des œuvres de Spencer⁶³ et passera la première partie de son séjour

⁵³ BRODZIAK (Sylvie), « Médecine », *op. cit.*, p. 472.

⁵⁴ ROBIN (Charles), « Analyse du cours de philosophie positive d'Auguste Comte », *Journal de l'anatomie et de la physiologie normales et pathologiques de l'homme et des animaux*, 1^{re} année, 1864, p. 308-326.

⁵⁵ BRODZIAK (Sylvie), « Médecine », *op. cit.*, p. 472.

⁵⁶ Cité in MARTET (Jean), *M. Clemenceau peint par lui-même*, *op. cit.*, p. 204 n. I.

⁵⁷ BRODZIAK (Sylvie), « Clemenceau lecteur de Hugo », communication au Groupe Hugo, 5 avril 2008, p. 4. <http://groupugo.div.jussieu.fr/Groupugo/doc/08-04-05Brodziak.pdf>. 12/09/17.

⁵⁸ CLEMENCEAU (Georges), *De la Génération des éléments anatomiques*, Paris, G. Baillière, 1867, p. 127.

⁵⁹ DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, *op. cit.*, p. 62.

⁶⁰ WINOCK (Michel), *Clemenceau*, *op. cit.*, p. 40. Voir également DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, *op. cit.*, p. 56. ; ZÉVAËS (Alexandre), *Clemenceau*, *op. cit.*, p. 20.

⁶¹ CLEMENCEAU (Georges), *De la Génération des éléments anatomiques*, *op. cit.*, p. 221 n.

⁶² WATSON (David R.), « Positivisme », *op. cit.*, p. 575.

⁶³ *Ibid.*, p. 575. Voir également BRODZIAK (Sylvie), « Clemenceau et la culture anglo-saxonne », *op. cit.*, p. 45.

américain à traduire l'œuvre de Mill, *Auguste Comte and positivism*, en échange de la publication de sa thèse de médecine dont il fera don d'un exemplaire à Mill⁶⁴.

Il n'est plus à douter que Clemenceau soit acquis aux doctrines positivistes, bien qu'infirmité sa thèse de médecine dans le second tome de son ouvrage *Au Soir de la Pensée* lorsqu'il qualifie la théorie de la génération spontanée des éléments de théorie métaphysique et non de science véritable⁶⁵. Encore à la fin de sa vie il réaffirme cet attachement dans la mesure où les deux tomes de cet ouvrage représentent un manifeste de positivisme. Pour résumer, *Au Soir de la Pensée* « *C'est le positivisme réglant le mysticisme, c'est la clarté triomphant des ténèbres, c'est la certitude triomphant de la croyance* »⁶⁶.

Premièrement, tout au long des deux tomes, on retrouve l'adhésion de Clemenceau à la « loi des trois états » amorcée par Turgot, reprise par Condorcet, puis par Victor Considerant et systématisée par Comte⁶⁷. Bien avant la rédaction de cette compilation des progrès humains, il admet explicitement que « *depuis que l'homme pense, il a successivement émis toutes les hypothèses de science, de métaphysique, de rêve* »⁶⁸. Il retrace l'âge théologique notamment à travers son étude des différentes religions, de leurs symboles et de leurs cosmogonies associées. Selon lui l'état théologique était naturel et inévitable dès lors que les premiers hommes avaient besoin de mettre des mots sur leurs observations et leurs sensations⁶⁹. Par conséquent, la verbalisation des phénomènes observés, s'associant à l'imagination et à la réflexion, explique la matérialisation de toutes leurs interprétations d'abord en des choses, des animaux, puis en des abstractions personnifiées des phénomènes pour devenir de véritables entités, c'est-à-dire des divinités⁷⁰. Ainsi, les hommes primitifs n'avaient pas suffisamment de recul pour analyser leurs observations, leurs sensations, mais avaient néanmoins besoin de comprendre et établirent des explications nées de l'imagination : « *Parce que je n'existe pas, il ne faut pas croire que je n'ai pas de raison d'être. Les hommes des premiers âges m'ont donné un nom à tout hasard parce qu'ils avaient besoin d'un fantôme de compagnie, pour s'expliquer l'aventure de leur vie dans la mesure de leurs moyens.* »⁷¹ Or, plus l'intelligence se développe, plus l'homme est disposé à relativiser le monde qui l'entoure pour raisonner à partir de spéculations abstraites fondées sur ses représentations mentales⁷². C'est alors que s'ouvre l'âge métaphysique que Clemenceau traite plus brièvement : « *Avec l'état d'esprit nouveau, qui ne peut plus vivre uniquement des contes primitifs, un autre âge commence : celui d'une observation imaginée selon des apparences en attendant les contrôles de l'observation positive à vérifier.* »⁷³ Toutefois, les hommes ne disposaient pas encore des moyens de vérifier ces hypothèses et n'étaient donc pas en mesure de s'émanciper réellement des croyances primitives. C'est qu'enfin se développent des outils et tout un raisonnement scientifique. Ainsi, toutes ces conjectures abstraites deviennent des explications scientifiques expérimentalement vérifiées ou infirmées. Comme Comte,

⁶⁴ *Ibid.*, p. 575-576. Voir également MARTET (Jean), *M. Clemenceau peint par lui-même*, *op. cit.*, p. 191.

⁶⁵ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 89.

⁶⁶ WORMSER (Georges), *Clemenceau vu de près*, *op. cit.*, p. 233.

⁶⁷ NICOLET (Claude), *L'idée républicaine en France*, *op. cit.*, p. 289. Dans son *Cours de philosophie positive*, Comte présente l'état théologique et l'état métaphysique ainsi que leurs évolutions puis l'avènement de l'état positif et ses caractéristiques : COMTE (Auguste), *Cours de philosophie positive*, t. 5 et 6, Paris, Rouen frères, 1830, 775 p et XXXVIII-904 p.

⁶⁸ CLEMENCEAU (Georges), « Croire ou Savoir », *op. cit.*, p. 2.

⁶⁹ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. I, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁰ CLEMENCEAU (Georges), « Les hommes, les dieux », *Au Soir de la Pensée*, t. I, *op. cit.*, p. 50-121.

⁷¹ CLEMENCEAU (Georges), « Réflexions philosophiques du Très-Haut sur le Très-Bas », cité in Wormser (G), *Clemenceau vu de près*, *op. cit.*, p. 168. Voir également CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. I, *op. cit.*, p. 194.

⁷² *Ibid.*, p. 177.

⁷³ *Ibid.*, p. 431.

Clemenceau estime que le XIX^e siècle marque l'avènement de l'état scientifique, ou positif, car « *La conception du contrôle expérimental [...] est en train de prévaloir.* »⁷⁴ Certes, les modes de pensée métaphysique et théologique remplissaient leur office de manière très utile à certaines époques mais ne dépassaient pas le stade de l'imagination, et donc n'atteignaient pas celui de la connaissance véritable⁷⁵. Comme établi précédemment, seule la science peut rapporter la vérité face aux spéculations car les connaissances ne sont pas simplement affirmées mais démontrées et vérifiées rigoureusement. Ainsi, la religion faite de préjugés et de superstitions, est désormais vouée à être discréditée et remplacée par la science⁷⁶.

De plus, en évoquant l'idée de « *loi universelle* »⁷⁷ de l'évolution établie par Comte⁷⁸, Clemenceau va jusqu'à estimer que, comme la religion en son temps, la science offre la prévision du monde. Ainsi, il est juste d'affirmer qu'il adhère également au déterminisme positiviste comme l'a remarqué René Benjamin : « *il m'annonce avec force, parce que c'est un fait, que tout le monde est déterminé, dé-ter-mi-né !* »⁷⁹ À la base de cette doctrine l'idée que tout ce qui est dans la nature peut être connu rationnellement et les phénomènes naturels existants déterminent ceux qui existeront ultérieurement. Dès lors, Comte considère que cette règle doit également s'appliquer au domaine sociétal et dégage ainsi le concept de « *physique sociale* »⁸⁰ qui obéit nécessairement à des lois fixes comme la physique newtonienne. Ainsi, pour les républicains positivistes, la tradition et les événements passés, analysés par la raison enrichie des connaissances suffisantes en matière de sciences exactes, permettent de dégager les lois de l'évolution intellectuelle de l'humanité⁸¹. L'avenir est donc prévisible en connaissance des conditions initiales sous forme d'une suite de causes et d'effets suivant une loi de la nature. Par suite, il est même possible de dessiner et de maîtriser le futur⁸². Selon Comte, Littré, Mill, ou encore Taine, l'individu doit se dégager des préjugés et des superstitions pour ne chercher qu'à travers ces relations dégagées par la science à reconstruire le monde de manière intelligible⁸³.

Pour ce faire, comme Auguste Comte, Clemenceau et l'ensemble des républicains radicaux envisagent le développement systématique de la science dans tous les domaines de façon à dégager un système de règles morales indiscutables annonçant le rétablissement d'une unité mentale⁸⁴. Dès lors, la science est destinée à remplacer une religion dépassée après avoir joué son rôle unificateur afin d'apporter à l'humanité ordre et progrès devenus nécessaires et irréversibles⁸⁵. On assiste alors, sous la Troisième République, à un développement du scientisme dans la morale pour expliquer et comprendre les faits sociaux grâce au

⁷⁴ *Ibid.*, p. 381.

⁷⁵ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 30.

⁷⁶ DECORMEILLE (Patrice), « Sources et fondements de la philosophie des "républicains de gouvernement" », in Hamon (L.), dir., *Les opportunistes : les débuts de la République aux républicains*, 4^e entretiens d'Auxerre, 1986, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1991, coll. « Les entretiens d'Auxerre », p. 21.

⁷⁷ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 134.

⁷⁸ COMTE (Auguste), *Cours de philosophie positive*, t. 6, *op. cit.*, p. 1-343.

⁷⁹ BENJAMIN (René), *Clemenceau dans la retraite*, *op. cit.*, p. 173.

⁸⁰ Auguste Comte dédie le quatrième tome de son *Cours de philosophie positive* à la physique sociale : COMTE (Auguste), *Cours de philosophie positive*, t. 4, Paris, Rouen frères, 1830, XI-736 p.

⁸¹ DECORMEILLE (Patrice), « Sources et fondements de la philosophie des "républicains de gouvernement" », *op. cit.*, p. 21.

⁸² OZOUF (Mona), « Entre l'esprit des Lumières et la lettre positiviste : les républicains sous l'Empire », in Furet (F.) et Ozouf (M.), dir., *Le siècle de l'avènement républicain*, Paris, Gallimard, 1993, p. 433. Voir également BERSTEIN (Serge), « La culture républicaine dans la première moitié du XX^e siècle », *op. cit.*, p. 165.

⁸³ DECORMEILLE (Patrice), « Sources et fondements de la philosophie des "républicains de gouvernement" », *op. cit.*, p. 21.

⁸⁴ SORRE (Maurice), « Les pères du radicalisme », *op. cit.*, p. 496.

⁸⁵ LEGRAND (Louis), « Les origines philosophiques de la laïcité », in Baubérot (J.) et alii, *Histoire de la laïcité*, Lequin (Y.), dir., Besançon, CRDP de Franche-Comté, 1994, p. 32.

raisonnement scientifique et ainsi dégager les vérités rationnelles. Les sciences expérimentales supplantent même la simple rationalité car seule une conception scientifique du monde peut fonder la morale laïque comme en témoigne notamment la révision des programmes des écoles Normales du 9 juillet 1904⁸⁶. Face aux sceptiques attachés à la fonction de frein moral de la religion à l'image d'Alfred Fouillée et Georges Goyau⁸⁷, Clemenceau affirme que les connaissances, la culture, même laïques ne sont pas moins morales que les préceptes religieux : « *La culture, je l'ai professée toute ma vie, est un élément de moralisation, et plus haut l'homme monte les degrés de la science, plus je suis disposé à le respecter parce qu'il a des éléments de jugement qui doivent, à mon sens, le doter d'une moralité supérieure.* »⁸⁸

En somme, comme Comte, Clemenceau est convaincu d'une marche en avant de la connaissance scientifique qui finira inéluctablement par vaincre les dogmes religieux : « *La méthode scientifique est un instrument que l'homme commence à peine à manier. [...] Elle amasse lentement et laborieusement des faits, mais elle procède sûrement, et le succès ne peut pas lui faire défaut.* »⁸⁹ En vertu du déterminisme positiviste et de la loi des trois états, l'Église est impuissante face au progrès inhérent aux avancées scientifiques florissantes et ainsi ne peut « *arrêter la marche de l'humanité en route vers des destinées plus hautes* »⁹⁰. Toutefois, Comte affirme que l'action politique doit simplement lever les obstacles au développement spontané de l'esprit scientifique mais ne doit pas l'accélérer⁹¹. Ainsi les républicains de gouvernement positivistes, à l'image de Jules Ferry, considèrent que, dès lors que les sociétés sont soumises à des lois régulières, la religion est vouée à disparaître d'elle-même sans chercher à brusquer et précipiter la marche du progrès⁹². L'avenir mettra fin à l'âge métaphysique par l'âge positif en réalisant les instruments de la culture et de la raison, notamment au moyen de l'éducation⁹³. Au contraire, pour Clemenceau, il ne peut y avoir transaction sur les principes et il faut ainsi hâter les réformes visant à laïciser la société et développer le scientisme pour parvenir à un tel résultat car « *il n'aurait jamais admis qu'il puisse y avoir, en quelque domaine que ce soit, à aucun moment, pour quelque cause que ce soit, subordination ou disparition de la pensée libre et du progrès* »⁹⁴.

II/ La médecine comme guide de l'action politique : l'avènement d'un humanisme anticlérical

⁸⁶ L'inspiration spiritualiste et déiste de la morale laïque imaginée par Jules Ferry sera combattue au même titre que l'enseignement religieux, tant par les partisans du scientisme dans la morale que par la sociologie. Les religions tendent progressivement à être perçues et enseignées comme des connaissances rationnelles relevant du fait historique et sociologique. Cf. OGNIER (Pierre), « La laïcité scolaire dans son histoire », in Baubérot (J.) et alii, *Histoire de la laïcité*, op. cit., p. 136-167.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 122-123.

⁸⁸ « Discours au Sénat du 11 octobre 1919 », in CLEMENCEAU (Georges), *Discours de paix, publiés par la Société des amis de Clemenceau*, Paris, Plon, 1938, p. 265.

⁸⁹ Cité in DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, op. cit., p. 63.

⁹⁰ « Discours au Sénat du 30 octobre 1902 », in CLEMENCEAU (Georges), *L'Église, la République et la Liberté*, Paris, P.-V. Stock, 1903, p. 34.

⁹¹ LEGRAND (Louis), « Les origines philosophiques de la laïcité », op. cit., p. 33.

⁹² DECORMELLE (Patrice), « Sources et fondements de la philosophie des "républicains de gouvernement" », op. cit., p. 46. Voir également MAYEUR (Jean-Marie), « Laïcité et idée laïque au début de la Troisième République », in Hamon (L.), dir., *Les opportunistes*, op. cit., p. 112.

⁹³ WINOCK (Michel), *La gauche en France*, Paris, Perrin, 2006, p. 102.

⁹⁴ WORMSER (Georges), *La République de Clemenceau*, op. cit., p. 95.

Arrivé en politique, bien qu'influencé par les idées de Comte, il s'écarte du positivisme mais tout en restant hostile au dogmatisme religieux. Ainsi, dès septembre 1870, il s'agit pour lui de mettre en pratique ses convictions issues du milieu familial et de ses années de médecine. Il a d'abord à cœur de réaliser autant que faire se peut la laïcisation complète de la société et le développement corrélatif de la science (A). Mais sa formation de médecin respectueux de la vie humaine le porte également à apporter une attention toute particulière au domaine sanitaire et social sur lequel il pose un regard humaniste (B).

A) Le médecin anticlérical ou la revendication permanente de la laïcisation de la société

Les fondateurs de la Troisième République sont, à l'image de Clemenceau, rationalistes voire positivistes. Ainsi une de leurs priorités consiste à d'abord émanciper les jeunes intelligences de croyances dépassées et erronées au moyen de la séparation de l'Église et de l'école⁹⁵. La laïcité de l'école, du programme et du personnel enseignant, est à leurs yeux la pierre angulaire de la laïcité de l'État car il est préférable de reporter la laïcisation de l'État pour se concentrer d'abord sur la sécularisation définitive du futur corps électoral⁹⁶. Conformément au positivisme, ils estiment que l'instruction est la clef du combat contre l'ignorance et l'obscurantisme, contre l'irrationalité et le dogmatisme⁹⁷. Étienne Vacherot estimait déjà que le problème de fond de l'instruction réside dans le fait qu'elle se fonde principalement sur la religion et non sur la science et la raison⁹⁸, et préconisait, tout comme Charles Renouvier, une instruction véritablement laïque⁹⁹. Le programme de Belleville de 1869¹⁰⁰ de Léon Gambetta réclame la séparation des Églises et de l'État, mais, dès 1871, Gambetta insiste lui aussi sur l'urgence de séparer d'abord les écoles de l'Église catholique, « pour éviter qu'elle ne domine l'État »¹⁰¹ en ayant la main mise sur l'esprit des futurs citoyens souverains, comme l'avait déjà expliqué l'historien Edgar Quinet¹⁰².

Si, dès ses débuts politiques, Clemenceau n'a de cesse de revendiquer la séparation des Églises et de l'État¹⁰³, n'entendant nullement la repousser car « *c'est le souvenir de son père, de l'éducation qu'il a reçue, qui le rend si catégorique sur la question de la laïcité* »¹⁰⁴, il partage aussi nécessairement ce souci de l'urgence de la laïcisation complète de l'enseignement. Ainsi, il était sociétaire des écoles libres, laïques et gratuites du III^e arrondissement de Paris et membre de l'Union démocratique de propagande anticléricale¹⁰⁵.

⁹⁵ RÉMOND (René), *L'invention de la laïcité française : de 1789 à demain*, Paris, Bayard, 2005, p. 48.

⁹⁶ BARRAL (Pierre), « Ferry et Gambetta face au positivisme », *Romantisme*, vol. 8, n°21, 1978, p. 157. Voir également NICOLET (Claude), *L'idée républicaine en France, op. cit.*, p. 448. ; MAYEUR (Jean-Marie), « Laïcité et idée laïque au début de la III^e République », *op. cit.*, p. 118.

⁹⁷ DORMA (Alexandre), « Une esquisse sur les bases de la doctrine morale des radicaux », in Basquiat (P.), dir., *L'âge d'or des républicains*, actes du troisième colloque international de l'AECP du 6 juin 1999, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 214-215.

⁹⁸ VACHEROT (Étienne), *La démocratie, op. cit.*, p. 104.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 269.

¹⁰⁰ Référence des républicains radicaux autour de laquelle ils articulent leurs idées, notamment Clemenceau.

¹⁰¹ Cité in BAUÉROT (Jean), *La laïcité, quel héritage ? (de 1789 à nos jours)*, Genève, Labor & Fides, 1990, p. 56.

¹⁰² QUINET (Edgar), *L'enseignement du peuple*, 4^e éd., Paris, Chamerot, 1850, p. 113-118.

¹⁰³ GARRIGUES (Jean) et LACOMBRADÉ (Philippe), *La France au XIX^e siècle : 1814-1914*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2015, coll. « U. Histoire », p. 169-171.

¹⁰⁴ RUDELLE (Odile), « Clemenceau et le souvenir de l'année terrible 1870-1887 », in Société des Amis de Georges Clemenceau, dir., *Clemenceau et la justice, op. cit.*, p. 52.

¹⁰⁵ LALOUETTE (Jacqueline), *La Libre pensée en France (1848 – 1940)*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 284.

Mais encore, en tant que maire du XVIII^e arrondissement de Paris, il entend lui-même développer l'enseignement libre, c'est-à-dire un enseignement privé libre de tout dogme religieux, et demande au gouvernement de la Défense Nationale un crédit de 100 000 francs en faveur des écoles libres¹⁰⁶. Plus généralement, il met un point d'honneur à faire respecter strictement la séparation de l'enseignement public, qu'il veut laïque, de l'enseignement religieux. Dès lors, moins de deux mois après sa nomination, il interdit aux instituteurs communaux de conduire leurs élèves à des messes et d'enseigner le catéchisme¹⁰⁷. Une fois devenu membre du Conseil municipal de Paris il continue d'œuvrer pour une stricte séparation de l'enseignement public et du culte. Par exemple, il refuse de subventionner les écoles catholiques et les presbytères avec l'argent de la ville, et il refuse le logement des instituteurs congréganistes par la commune¹⁰⁸.

Plus précisément, Clemenceau envisage la substitution d'un enseignement beaucoup plus rationaliste et scientifique à l'enseignement métaphysique conforme au dogme de l'Église¹⁰⁹ car seule la science est porteuse de vérité. Ainsi, c'est dans ce sens qu'il signe la proposition de loi Barodet, de janvier 1880, ayant pour but d'organiser un enseignement primaire obligatoire, gratuit, laïque et civique prévoyant notamment une éducation civique, scientifique et professionnelle¹¹⁰. A nouveau, dans son discours de Marseille du 28 octobre 1880, il prône des programmes rationnels et scientifiques destinés à élever l'homme en assurant une éducation intellectuelle, morale, professionnelle et civique car il a la conviction que seule la science permet l'émancipation intellectuelle¹¹¹. En effet, pour certains républicains, l'éducation doit reposer sur la science afin d'éduquer les jeunes esprits et les futurs citoyens à penser par eux-mêmes, à chercher les preuves et à confronter les points de vue pour ensuite être capable de choisir le leur¹¹². Les républicains positivistes en particulier insistent sur l'importance d'une instruction publique plus scientifique, car une telle instruction apportera nécessairement le progrès humain et la liberté en diffusant les lumières capables de déchiffrer le passé en vertu du déterminisme positiviste¹¹³. Ainsi, malgré la réalisation de la laïcité de l'enseignement par la loi du 28 mars 1882, Clemenceau se montrera déçu d'un enseignement public voulu neutre par Jules Ferry, c'est-à-dire garantissant l'absence d'un « enseignement irréligieux ou antireligieux »¹¹⁴. À ses yeux, cette réforme ne s'est engagée qu'à moitié sur le chemin de la laïcité et ne produit somme toute qu'un enseignement de demi-mesure, abstrait, limité et confus qui ne permet au final que « l'étude ardue de l'incompréhensible syntaxe »¹¹⁵. À l'aune de ces considérations, on saisit toute l'étendue de son admiration pour l'enseignement uruguayen exprimée à l'occasion de son voyage en Amérique du Sud en 1910 :

¹⁰⁶ « Lettre à un membre du Gouvernement de la Défense Nationale datée de novembre-décembre 1870 », in CLEMENCEAU (Georges), *Correspondance, op. cit.*, p. 140.

¹⁰⁷ « Circulaire aux directeurs d'écoles du XVIII^e arrondissement de Paris du 26 octobre 1870 », in CLEMENCEAU (Georges), *Correspondance, op. cit.*, p. 139-140. Voir également « Lettre à M^{me} Caille du 24 octobre 1870 », in *Ibid.*, p. 139.

¹⁰⁸ PV, 12 avril 1873.

¹⁰⁹ CLEMENCEAU (Georges), « Le Maître d'école », *Le Grand Pan*, Paris, Imprimerie nationale, 1995, coll. « Acteurs de l'histoire », p. 215.

¹¹⁰ KAYSER (Jacques), *Les grandes batailles du radicalisme : des origines aux portes du pouvoir (1820-1901)*, Paris, Rivière, 1962, p. 107.

¹¹¹ MILHAUD (Albert), *Histoire du radicalisme*, Paris, Société d'éditions françaises et internationales, 1951, p. 86-87.

¹¹² LEGRAND (Louis), « Les origines philosophiques de la laïcité », *op. cit.*, p. 46.

¹¹³ OZOUF (Mona), « Entre l'esprit des Lumières et la lettre positiviste : les républicains sous l'Empire », *op. cit.*, p. 433-434. Voir également BERSTEIN (Serge), « La culture républicaine dans la première moitié du XX^e siècle », *op. cit.*, p. 166.

¹¹⁴ Cité in BAUÉROT (Jean), *La laïcité, quel héritage ?*, *op. cit.*, p. 60.

¹¹⁵ CLEMENCEAU (Georges), « Le Maître d'école », *op. cit.*, p. 213.

« la caractéristique du programme est de susciter l'étude du monde extérieur encore trop sacrifié dans nos écoles d'Europe à l'enseignement subjectif des anciens jours. Dès la première année je note, parmi les matières que le programme des années suivantes ne fera que développer : « Géométrie, idées de lieu, corps humain, animaux, plantes, minéraux, poids et couleur, leçon de choses etc. ». [...] Dans les cours qui suivront, les premières ébauches d'observation, d'expérimentation même, prendront forme, et progressivement l'esprit se disposera, pour le contact du monde auquel il doit s'accommoder, tout autrement que par la vaine absorption des formules verbales qui constituaient, il n'y a pas longtemps encore, le plus clair de ce qu'on appelait l'instruction. »¹¹⁶

En outre, parce Clemenceau poursuit une laïcisation complète de l'enseignement, il n'entend pas seulement s'attaquer au contenu des programmes scolaires mais également au corps enseignant. Au Conseil municipal de Paris, lors de la séance du 18 mars 1872, il propose de ne pas rémunérer les instituteurs congréganistes non munis d'un brevet de capacité¹¹⁷. C'est bien parce que les religieux ne suivent aucune véritable formation à l'enseignement¹¹⁸, encore moins scientifique, et délivrent un enseignement conforme au dogme religieux suranné, qu'il s'oppose à tout enseignement congréganiste. En effet, pour lui, « *ce droit d'enseigner est la conséquence fatale du droit de penser et du droit de démontrer* »¹¹⁹ que seule la science permet d'atteindre. Les républicains positivistes préconisent même que l'enseignement soit dispensé par les scientifiques artisans du progrès humain¹²⁰.

Ainsi, Clemenceau entend relever l'enseignement public pour que la raison de tous soit développée par de nouvelles méthodes telles que l'exercice du jugement personnel, l'aptitude à raisonner, et non par l'usage excessif de la mémoire. L'instruction laïcisée permettra à l'individu, grâce à la science, de s'émanciper des anciennes croyances et d'accéder à la libre pensée. À l'image de ses contemporains, il considère qu'il en va du bon équilibre de la société car « *L'action d'humanité ordonnée veut un cerveau, un cerveau de culture* »¹²¹. Comme il l'explique à Jaurès dans son discours du 18 juin 1906 à la Chambre des députés, la formation intellectuelle et morale de l'individu est pour lui « *un des instruments essentiels de la démocratie* »¹²², c'est pourquoi il estime, à l'image de Vacherot, que la pérennité de la République dépend de la maturité intellectuelle de son peuple souverain¹²³ : « *Qu'importe que le politique ait, d'un coup de surprise, réalisé son rêve, si l'homme accru, l'homme affiné, dont il a besoin pour la construction merveilleuse, n'a pas été formé par les grands moralistes de science et d'art.* »¹²⁴

La laïcisation de l'enseignement public s'inscrit dans un mouvement plus général d'exclusion de la religion de la vie publique dès les débuts de la Troisième République¹²⁵. En

¹¹⁶ CLEMENCEAU (Georges), *Notes de voyage dans l'Amérique du sud : Argentine, Uruguay, Brésil*, Paris, Hachette, 1911, p. 203.

¹¹⁷ MICHON (Georges), *Clemenceau*, Paris, Rivière, 1931, p. 11.

¹¹⁸ Le niveau de qualification des instituteurs congréganistes était très faible étant donné qu'ils n'avaient besoin que d'une simple lettre d'obédience pour pouvoir enseigner, OGNIER (Pierre), « La laïcité scolaire dans son histoire », *op. cit.*, p. 77. Or ces lettres n'attestent nullement d'une quelconque capacité à enseigner.

¹¹⁹ « Discours au Sénat du 30 octobre 1902 », in CLEMENCEAU (Georges), *L'Église, la République et la Liberté*, *op. cit.*, p. 34.

¹²⁰ BERSTEIN (Serge), « La culture républicaine dans la première moitié du XX^e siècle », *op. cit.*, p. 166.

¹²¹ CLEMENCEAU (Georges), *Au Soir de la Pensée*, t. II, *op. cit.*, p. 430.

¹²² Cité in JULLIARD (Jacques), « Clemenceau et les intellectuels », *op. cit.*, p. 107.

¹²³ GANZIN (Michel), « L'impératif de l'éducation du citoyen : la République de Ch. Renouvier et d'E. Vacherot (1848-1860) », in Association française des historiens des idées politiques, dir., *Sujet et citoyen*, acte du colloque de Lyon de septembre 2003 de l'AFHIP, Aix-en-Provence, PUAM, 2004, p. 356.

¹²⁴ CLEMENCEAU (Georges), « Hommage à Edmond de Goncourt », *Le Grand Pan*, *op. cit.*, p. 457. Voir également NICOLET (Claude), *L'idée républicaine en France*, *op. cit.*, p. 156.

¹²⁵ RÉMOND (René), *L'invention de la laïcité française*, *op. cit.*, p. 51 sqq.

effet, Clemenceau signe la proposition de loi des députés radicaux, du 6 février 1882, prescrivant l'élimination de la référence à Dieu dans le serment judiciaire et le retrait des emblèmes religieux dans les salles d'audience¹²⁶. De même, quelques mois plus tard, il se joint aux parlementaires libres penseurs pour déposer la proposition de loi analogue, du 24 juin 1882, tendant à garantir la liberté de conscience dans les tribunaux. D'esprit scientifique, il ne pouvait qu'approuver cette proposition de loi prévoyant qu'« *un peuple libre et éclairé, qui veut atteindre à la justice, n'a besoin de consulter que la nature, les rapports nécessaires des hommes entre eux, et de n'invoquer que la conscience* »¹²⁷. Mais ce ne sera que par une circulaire de 1904 que les emblèmes religieux seront retirés des salles d'audience, l'élimination de Dieu du serment n'intervenant que bien plus tard. C'est essentiellement à partir de 1884 que s'engage une véritable campagne de laïcisation de la société. Ainsi l'article 4 de la loi du 14 août 1884 révisant les lois constitutionnelles supprime les dispositions sur les prières publiques à l'ouverture des sessions parlementaires pour implorer la bénédiction divine. Dès lors, le nom de Dieu n'est plus prononcé dans les assemblées parlementaires participant ainsi de l'élimination progressive des symboles religieux, comme les crucifix, au sein des lieux publics. Également, la loi civile est séparée de la loi religieuse comme en témoignent la loi Naquet, du 27 juillet 1884, rétablissant le divorce et la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles¹²⁸. Ce mouvement de laïcisation de la société touche également le domaine médico-social. Apparaît ainsi le métier d'infirmière, destinée à devenir l'homologue laïque des sœurs auprès des médecins bien souvent anticléricaux¹²⁹ alors qu'avant le domaine de l'assistance publique était accaparé par les religieuses. Clemenceau n'hésite d'ailleurs pas à critiquer dans ses écrits l'incompétence et la dureté des religieuses dans le milieu hospitalier qu'il a pu observer pendant ses années de médecine¹³⁰. Plus largement, la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite impose à la nation le devoir de soigner les pauvres¹³¹.

Or, si la laïcisation du domaine médico-social satisfait son positivisme et son anticléricalisme viscéral, en tant que médecin de formation il possède une vision bien plus vaste des réformes à entreprendre en ce domaine. Il n'est ainsi guère étonnant que dès ses débuts en politique il mette l'accent sur le côté social de la politique.

B) Le médecin « social » ou une sensibilité hygiéniste au service d'une politique sociale avancée

Dès le début de sa carrière politique, Clemenceau exerce une mission essentiellement sanitaire et sociale dans la mesure où, en tant que médecin, il possède une disposition certaine pour l'hygiène collective. Aussitôt devenu maire du XVIII^e arrondissement, pendant le siège de Paris, il œuvre pour les plus démunis et s'efforce de parer aux épidémies¹³². Puis, en mai 1873, il devient membre de la commission « Instruction publique – Assistance publique » du Conseil municipal de Paris et ainsi lutte contre les logements insalubres, alerte sur la nécessité

¹²⁶ OGNIER (Pierre), « La laïcité scolaire dans son histoire », *op. cit.*, p. 108.

¹²⁷ Citée in LALOUETTE (Jacqueline), *La libre pensée en France (1848 – 1940)*, *op. cit.*, p. 273.

¹²⁸ LALOUETTE (Jacqueline), *La séparation des Églises et de l'État : genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, Seuil, 2005, p. 321.

¹²⁹ BAUBÉROT (Jean), *La laïcité, quel héritage ?*, *op. cit.*, p. 69.

¹³⁰ BRODZIAK (Sylvie), « Médecine », *op. cit.*, p. 471.

¹³¹ JORF du 18 juillet 1893, 25^e année, n°192, p. 3681.

¹³² TOMEI (Samuël), « Santé publique », in Brodziak (S.) et Tomei (S.), dir., *Dictionnaire Clemenceau*, *op. cit.*, p. 613.

de déplacer les cimetières en banlieue, œuvre pour la construction d'un pavillon spécialisé pour les accouchements à l'hospice de la Maternité¹³³. Il agit particulièrement en faveur de la modernisation et de la salubrité du service hospitalier. Dès lors, il propose en vain d'ouvrir l'office des incurables pour parer au manque de lit dans les hôpitaux¹³⁴ et rappelle ce souci d'insuffisante capacité d'accueil quelques jours plus tard¹³⁵. Il donne également priorité à l'assainissement complet des hôpitaux au détriment des réparations urgentes des églises parisiennes¹³⁶. De plus, il entend faire en sorte que la médecine hospitalière soit à la pointe des avancées scientifiques lorsqu'il présente au Conseil municipal un rapport en faveur de la création d'un laboratoire d'histologie dans lequel il affirme que « *Les hôpitaux sont fondés non seulement pour le malade, mais aussi pour la science. Si l'on veut que les étudiants soient autre chose que des infirmiers, il faut [...] leur fournir tous les moyens d'investigation qu'exige l'état actuel de la science* »¹³⁷. Ainsi, lorsqu'il entreprend son voyage en Amérique du Sud en 1910, il ne manque pas de visiter les hôpitaux argentins et l'ancien médecin ne peut rester qu'admiratif face à leur niveau de modernité et d'hygiène¹³⁸ qu'il rêvait de réaliser pendant son mandat de conseiller municipal. Toujours en matière d'assistance publique, il se révèle à la tête du progrès en matière de médecine infantile lorsqu'il entreprend de résoudre le problème des enfants assistés dès 1871¹³⁹. Sensible à la question de la mortalité infantile, il entend s'attaquer de front à la racine du problème, autrement dit au statut des mères ouvrières trop souvent contraintes de laisser leurs enfants à des nourrices manquant de lait maternel¹⁴⁰. Dès lors, il milite pour une meilleure surveillance des nourrices mercenaires et surtout pour le déblocage d'allocations destinées aux mères afin d'éviter les abandons et faire en sorte qu'elles puissent nourrir elles-mêmes leurs enfants¹⁴¹.

Également, en parallèle de ses mandats électoraux, il tient un modeste dispensaire dans le quartier de Montmartre. Jusqu'en 1885 il est « *le médecin des pauvres* »¹⁴². Bien que les élus ne soient pas rémunérés, il ne semble pas qu'une quelconque cause financière motive cette activité étant donné que son cabinet se situe dans un des quartiers les plus populaires de Paris, raison pour laquelle il ne demande pas d'honoraires à ses patients¹⁴³. Tout au plus cherche-t-il à s'attacher une clientèle électorale. Or, la cause de cet engagement serait vraisemblablement à rechercher dans l'essence même de sa profession de médecin qui lui confère une « *fibres sociale* »¹⁴⁴ particulière, plus développée que chez la majorité de ses contemporains. Dès lors, il n'est pas étonnant que ce médecin radical-socialiste intègre une dimension sanitaire aux revendications sociales dans ses discours et programmes électoraux comme en témoignent particulièrement son discours de Marseille du 28 octobre 1880¹⁴⁵ et son programme pour les élections législatives de 1881¹⁴⁶ dans lesquels il réclame la réduction de la durée légale de la journée de travail, l'interdiction du travail des enfants au-dessous de

¹³³ DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau, op. cit.*, p. 118.

¹³⁴ PV, 8 mars 1873.

¹³⁵ PV, 13 mars 1873.

¹³⁶ PV, 4 juin 1874.

¹³⁷ PV, 22 juin 1873, p. 60.

¹³⁸ CLEMENCEAU (Georges), *Notes de voyage dans l'Amérique du sud, op. cit.*, p. 34-35.

¹³⁹ PV, 10 novembre 1871, p.685-726.

¹⁴⁰ RUDELLE (Odile), « Clemenceau et le souvenir de l'année terrible 1870-1887 », *op. cit.*, p. 51.

¹⁴¹ PV, 24 novembre 1875, p. 713-724. Voir également WORMSER (Georges), *La République de Clemenceau, op. cit.*, p. 129.

¹⁴² BECKER (Jean-Jacques), *Clemenceau, chef de guerre*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 18.

¹⁴³ WATSON (David R.), *George Clemenceau : A Political Biography*, London, Eyre Methuen, 1974, p. 62.

¹⁴⁴ BECKER (Jean-Jacques), *Clemenceau, chef de guerre, op. cit.*, p. 18.

¹⁴⁵ Souvent rapproché du programme du Parti ouvrier de Guesde, Clemenceau y synthétise l'ensemble de sa philosophie politique en matière sociale, WINOCK (Michel), *Clemenceau, op. cit.*, p. 86-87.

¹⁴⁶ KAYSER (Jacques), *Les grandes batailles du radicalisme, op. cit.*, p. 326-328. Voir également WINOCK (Michel), *Clemenceau, op. cit.*, p. 100.

quatorze ans dans les ateliers, mines, usines et manufactures, ou encore la création de caisses de retraite et d'assurances contre les accidents du travail.

Devenu député dès 1876, affairé à défendre l'amnistie des communards et la révision des lois constitutionnelles, il n'en oublie pas pour autant ses préoccupations sanitaires et sociales. Ainsi prononce-t-il pendant sa première législature deux discours défendant la création d'une chaire d'aliénation mentale et des maladies des centres nerveux à la faculté de médecine de Paris car les médecins « *manquent absolument d'instruction sur cette matière* »¹⁴⁷ et ne sont donc pas suffisamment armés pour le traitement de ces maladies et pour se prononcer sur la question de la responsabilité devant les tribunaux. Mais encore, en 1882, il prononce deux discours en rapport avec le problème d'hygiène et les maladies épidémiques¹⁴⁸, sujet encore trop peu évoqué dans l'hémicycle face à l'éclosion de l'aventure coloniale. Tout au long de sa carrière politique, il conserve manifestement ce penchant pour la politique de santé publique puisque, arrivé à la présidence du Conseil en octobre 1906, il fonde le premier ministère du Travail et de l'Hygiène Sociale qu'il confie au socialiste indépendant René Viviani. Comme l'indique le rapport remis au président de la République, et conformément à ses premières revendications, ce ministère a pour vocation d'œuvrer en matière de règlement du travail (heures de travail, repos, hygiène, sécurité), de relations employeur-employés (contrat de travail, associations professionnelles, différent collectif, conciliation), et de conditions d'existence des travailleurs (maladie, chômage, invalidité, vieillesse, institutions d'épargne et de prévoyance)¹⁴⁹. Ainsi, c'est sous son gouvernement qu'aboutissent les lois sur le repos hebdomadaire obligatoire et sur les assurances du travail¹⁵⁰. En temps de guerre, sa sensibilité sanitaire et sociale est même exacerbée. C'est pour avoir dénoncé les conditions d'hygiène désastreuses dans lesquelles les soldats avaient été rapatriés du front en 1914 que son journal *L'Homme libre* est suspendu par le ministère de l'Intérieur¹⁵¹. Par la suite, en tant que président de la commission sénatoriale de l'Armée, il se renseigne particulièrement sur les services de santé et veille au bien-être des soldats¹⁵². En parallèle, il appelle ses lecteurs à des dons destinés à approvisionner les ambulances de Revigny et de Verdun¹⁵³. Il ne faut pas oublier non plus qu'il a été le premier à réclamer une législation internationale du travail instituée par le traité de paix¹⁵⁴.

Ainsi, Clemenceau lie intrinsèquement les questions sanitaires et les questions sociales et devient au fil du temps un précurseur et un spécialiste de l'hygiène sociale et de la sécurité du travail comme le présentent les recherches de Michel Valentin¹⁵⁵. En effet, il établit que Clemenceau devient le fer de lance de la lutte contre le problème de la césure dans les travaux de peinture et des cas de saturnisme qu'elle entraîne. Il ne parviendra à l'interdire qu'en 1909 par le vote de la loi du 20 juin. Cette connexion qu'il établit entre le domaine sanitaire et le domaine social sous-tend également sa lutte contre l'alcoolisme qu'il qualifie de fléau

¹⁴⁷ « Discours à la Chambre des députés du 28 juillet 1876 », in TOMEI (Samuël), « Santé publique », *op. cit.*, p. 614.

¹⁴⁸ DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, *op. cit.*, p. 196.

¹⁴⁹ WORMSER (Georges), *La République de Clemenceau*, *op. cit.*, p. 226.

¹⁵⁰ GARRIGUES (Jean), dir., *Les grands discours parlementaires de la Troisième République : de Victor Hugo à Clemenceau, 1870-1914*, Lassay-les-Châteaux, Armand Colin, Assemblée Nationale, 2004, coll. « histoire parlementaire », p. 170.

¹⁵¹ TOMEI (Samuël), « Santé publique », *op. cit.*, p. 617.

¹⁵² COCHET (Annick), *Clemenceau et la Troisième République*, *op. cit.*, p. 82.

¹⁵³ TOMEI (Samuël), *Clemenceau au front*, Paris, Éd. Pierre de Taillac, Ministère de la Défense, 2015, p. 15.

¹⁵⁴ « Discours à la Chambre des députés du 25 septembre 1919 », in CLEMENCEAU (Georges), *Discours de paix*, *op. cit.*, p. 170.

¹⁵⁵ VALENTIN (Michel), « Clemenceau, précurseur de la Médecine du Travail », in Société des Amis de Georges Clemenceau, dir., *Clemenceau et la justice*, *op. cit.*, p. 59-66. Voir également JEANNENEY (Jean-Noël), « Céruse », in Brodziak (S.) et Tomei (S.), dir., *Dictionnaire Clemenceau*, *op. cit.*, p. 186-188.

social¹⁵⁶. En effet, il démontre que l'alcoolisme est un « *Irréparable dommage pour le corps social tout entier* »¹⁵⁷ car l'alcool agit sur l'organisme comme un poison qui provoque une dégradation physique et morale de l'individu, le poussant à la violence et menaçant ainsi le corps social dans son ensemble. Or, recherchant les causes de l'alcoolisme auxquelles s'attaquer, il en impute la responsabilité à la misère sociale : « *C'est que la question posée par l'usage et l'abus de l'alcool n'est autre, en effet, que le problème social tout entier.* »¹⁵⁸ Effectivement, l'alcool est consommé essentiellement pour aider à supporter des conditions de travail lourdes¹⁵⁹ et la libre concurrence imposée par le libéralisme économique¹⁶⁰, parfois au-delà des capacités physiques de l'individu. Somme toute, à travers cette haute considération de l'hygiène sociale, il s'attaque de front au problème de la misère car hygiène sociale et misère sont indissociables et ne peuvent être traitées séparément. Ainsi aborde-t-il également le problème de la prostitution comme une manifestation de la misère sociale¹⁶¹ et condamne l'idée de la relégation des mendiants et vagabonds¹⁶². Dans ces deux cas, il dénonce l'injustice de la répression de la misère car « *L'iniquité de l'ordre social ne peut se guérir par l'iniquité de la répression* »¹⁶³ dans la mesure où la récurrence est inévitable. Pour mettre un terme à ces manifestations de la misère sociale, il faut « *s'en prendre d'abord aux causes sociales de la misère* »¹⁶⁴.

Il n'est donc guère étonnant que la misère des hommes soit l'un des thèmes majeurs de son journalisme. À ce titre, il dénonce l'inhumanité des conditions de travail des mineurs¹⁶⁵. Effectivement, les conditions rétrogrades de travail et d'hygiène dans les mines sont la cause de nombreux accidents, parfois désastreux¹⁶⁶. Il est bon de rappeler sur ce point que, en 1884, en tant que président de la commission d'enquête parlementaire sur la condition des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, Clemenceau est envoyé, suite à la grève d'Anzin, sur le bassin minier de Denain, Anzin et Saint-Waast. Ainsi, son rapport présente une analyse peu complaisante à l'égard de la compagnie minière, notamment en ce qui concerne la situation des ouvriers mineurs¹⁶⁷, les rapports de la Compagnie avec ses ouvriers¹⁶⁸ et le déroulement de la grève et ses causes¹⁶⁹. En outre, dans ses articles, il s'attaque au travail excessif et souvent insalubre des femmes et des enfants, parfois de nuit, et même en contravention de la

¹⁵⁶ CLEMENCEAU (Georges), « Le Congrès contre l'alcool », *Le Grand Pan*, *op. cit.*, p. 332-338.

¹⁵⁷ CLEMENCEAU (Georges), « Préface » à Jacquet (L.), *L'alcool, étude économique générale : ses rapports avec l'agriculture, l'industrie, le commerce, la législation, l'impôt, l'hygiène individuelle et sociale*, Paris, Masson, 1912, p. III.

¹⁵⁸ CLEMENCEAU (Georges), « Le Congrès contre l'alcool », *op. cit.*, p. 338.

¹⁵⁹ CLEMENCEAU (Georges), « Préface » à Jacquet (L.), *L'alcool, op. cit.*, p. XII.

¹⁶⁰ CLEMENCEAU (Georges), « Le Congrès contre l'alcool », *op. cit.*, p. 336.

¹⁶¹ CLEMENCEAU (Georges), « Question de Nuances », *Le Grand Pan*, *op. cit.*, p. 342.

¹⁶² CLEMENCEAU (Georges), « De Tours au Pomotou », *La Mêlée Sociale*, *op. cit.*, p. 66-70. Voir également DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, *op. cit.*, p. 215.

¹⁶³ CLEMENCEAU (Georges), « Question de Nuances », *op. cit.*, p. 345.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 345.

¹⁶⁵ CLEMENCEAU (Georges), « Dans les mines » et « Une enquête sur les mines », *La Mêlée Sociale*, *op. cit.*, p. 279-287.

¹⁶⁶ GARRIGUES (Jean) et LACOMBRADÉ (Philippe), *La France au XIX^e siècle : 1814-1914*, *op. cit.*, p. 182.

¹⁶⁷ CLEMENCEAU (Georges), *Rapport présenté à la Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie en France : grève d'Anzin*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés – A. Quantin, 1884, p. 19-34.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 35-38.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 39-66.

législation¹⁷⁰. Il continue également de revendiquer une réduction de la durée de la journée de travail¹⁷¹. Il prend plus généralement la défense des plus pauvres¹⁷².

Il ressort que l'ensemble de la pensée sociale de Clemenceau est irriguée par un humanisme inhérent à la médecine. Il n'hésite pas à se considérer lui-même comme d'esprit socialiste car pour lui le socialisme « *c'est la bonté sociale en action, c'est l'intervention de tous au profit de la victime de la vitalité meurtrière de quelques-uns.* »¹⁷³. En effet, il est convaincu qu'il faut cultiver la bonté pour parvenir au progrès social. Toutefois, s'il privilégie nettement la question sociale et partage les idées socialistes, il rejette la négation de la liberté individuelle que suppose le collectivisme car « *le socialisme [...] c'est aussi un système, et, au système, Clemenceau ne croit guère* »¹⁷⁴. À l'opposé, il n'en devient pas pour autant un partisan du capitalisme et condamne l'accumulation des richesses qu'il entraîne¹⁷⁵.

Pour convaincre de la nocivité du capitalisme et revendiquer un rééquilibrage du jeu économique et social, Clemenceau revêt l'habit du médecin et compare la circulation des richesses à la circulation sanguine :

« Au mal fait en bas par le salaire diminué correspond, nécessairement, le mal fait en haut par l'excès de la richesse accumulée. La vie des uns atrophiée par la misère, a pour conséquence fatale la vie des autres étouffée par la congestion. [...]

[...]

Pour nous, souhaitons au corps social une meilleure circulation de richesses, et aidons toute réforme qui y pourra concourir. Moins de congestion tout en haut fera moins d'anémie tout en bas »¹⁷⁶

Il pose son diagnostic : le capitalisme, en tant qu'il permet l'enrichissement démesuré de la bourgeoisie par l'exploitation excessive de la force de travail des plus faibles, est la cause de cette mauvaise circulation ; et il prescrit un remède : davantage de solidarité entre les membres du corps social et des réformes sociales pour y aider¹⁷⁷. Il ne faut pas nécessairement s'étonner de l'originalité de la démarche et garder à l'esprit que sa formation et ses sources d'inspirations, tels qu'Auguste Comte et Herbert Spencer¹⁷⁸, en font un héritier privilégié des doctrines organicistes assimilant la société à un organisme. Il avoue expressément s'inspirer des méthodes organicistes du positivisme comtien dans des notes de 1869, en vue d'un essai jamais publié, réfutant l'égalité des sexes :

« la méthode elle-même ne m'est point propres. Je la dois à Auguste Comte, et, je me hâte de le dire, [...] on sait que c'est à Comte qu'appartient la gloire d'avoir montré d'une manière définitive la subordination des phénomènes sociologiques aux biologiques. »¹⁷⁹

La pensée sociale de Clemenceau empreinte donc une voie médiane qui fait de la solidarité active le cœur de sa doctrine¹⁸⁰. Dès lors, force est de constater qu'il adhère au

¹⁷⁰ CLEMENCEAU (Georges), « La ville et les champs », *La Mêlée Sociale*, op. cit., p. 211-217.

¹⁷¹ CLEMENCEAU (Georges), « La réglementation du travail », « Les trois-huit », « Encore les trois-huit », *Expériences municipales* » et « Travailleurs d'État », *La Mêlée Sociale*, op. cit., p. 222-236 et 242-255.

¹⁷² CLEMENCEAU (Georges), « La réaction », *La Mêlée Sociale*, op. cit., p. 379-382.

¹⁷³ CLEMENCEAU (Georges), « Préface », *La Mêlée Sociale*, op. cit., p. XXIV.

¹⁷⁴ AGULHON (Maurice), « En relisant la *Mêlée Sociale* », in Société des Amis de Georges Clemenceau, dir., *Clemenceau et la justice*, op. cit., p. 87.

¹⁷⁵ BRODZIAK (Sylvie), « Clemenceau lecteur de Hugo », op. cit., p. 16.

¹⁷⁶ CLEMENCEAU (Georges), « Le Petit Fondateur », *Le Grand Pan*, op. cit., p. 318-320.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 317-319.

¹⁷⁸ BARBERIS (Daniela S.), « Organicist sociology and the reality of society in Fin-De-Siècle in France », *History of the Human Science*, vol. 16, n°3, 2003, p. 54.

¹⁷⁹ Cité in MARTET (Jean), *M. Clemenceau peint par lui-même*, op. cit., p. 261.

¹⁸⁰ CLEMENCEAU (Georges), « Fin de grève » et « L'épidémie », *La Mêlée Sociale*, op. cit., p. 322-325 et 395-399.

solidarisme théorisé par Léon Bourgeois qui applique également les théories biologiques au domaine social pour justifier sa doctrine¹⁸¹.

Somme toute, bien souvent oubliée et négligée, la question de l'influence de la médecine sur Clemenceau n'en est pas moins déterminante pour décrypter sa pensée et éclairer son action politique. En effet, ce sont bien les idées inhérentes à la médecine, omniprésentes dans cette famille de médecins et renforcées par ses propres années de médecine, qui le conditionnent à ne concevoir le progrès que par la science et à combattre toutes les doctrines qui s'inscrivent en faux comme obstacles au progrès, principalement la religion. Ainsi porté à partager les thèses positivistes, il a à cœur d'anéantir l'emprise de l'Église sur la société par une politique anticléricale revendiquant sans cesse la laïcisation complète de la société jusqu'à la réalisation de la séparation des Églises et de l'État en 1905. Il a la conviction que le bien-être et l'épanouissement des individus chers au médecin sont en jeu dans cette question. C'est donc sans surprise qu'il se révèle plus généralement comme un homme politique soucieux des questions de santé publique développant une politique sociale progressiste et résolument humaniste.

¹⁸¹ BOURGEOIS (Léon), « La doctrine et la méthode », *La politique de la prévoyance sociale*, t. 1 : La doctrine et la méthode, Paris, Fasquelle, 1914, p. 3-64.